



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2007-2011  
ARRÊTÉ PA-125  
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17, lettre f), des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*arrête:*

sans opposition, soit par 47 oui et 15 abstentions

*Article unique.* – Le Conseil municipal ratifie la nomination de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER) en tant qu'organe de contrôle de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Jacques Hämmerli

La Présidente:

Frédérique Perler-Isaaz